

purposes set out in a measure entitled "An Act to authorize the making of contributions by Canada toward the costs of the provision, development, extension and improvement of social services throughout Canada and to amend the Canada Assistance Plan and repeal the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act in consequence thereof".

The honourable Member for Oshawa—Whitby (Mr. Broadbent), from his place in the House, asked leave under Standing Order 26 to move the adjournment of the House for the purpose of discussing a specific and important matter requiring urgent consideration, and stated the subject to be "the clear possibility of a conspiracy concerning the concealment of evidence or the failure to take appropriate action pertaining to the illegal break-in by three police officers at *l'Agence de Presse Libre* on the night of October 6-7, 1972".

And Mr. Speaker having stated that he was satisfied it was a proper matter to be discussed, proceedings thereon were allowed to stand over.

The House resumed debate on the motion of Mr. Stevens, seconded by Mr. Baker (Grenville—Carleton).—That the Anti-Inflation Act being Chapter 75, Statutes of Canada 1974-75-76 as amended by Chapter 98, Statutes of Canada 1974-75-76 shall expire on the 30th day of June, 1977.

And debate continuing;

---

*(Proceedings on Adjournment Motion)*

At 6.00 o'clock p.m. the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Order made Monday, May 30, 1977;

After debate, the motion was deemed to have been withdrawn.

---

Debate was resumed on the motion of Mr. Stevens, seconded by Mr. Baker (Grenville—Carleton).—That the Anti-Inflation Act being Chapter 75, Statutes of Canada 1974-75-76 as amended by Chapter 98, Statutes of Canada 1974-75-76 shall expire on the 30th day of June, 1977.

And debate continuing;

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate had passed the following Bills, without amendment:

Bill C-12, An Act to implement conventions between Canada and Morocco, Canada and Pakistan, Canada and Singapore, Canada and the Philippines, Canada and the Dominican Republic and Canada and Switzerland for the avoidance of double taxation with respect to income tax;

aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi autorisant le Canada à contribuer financièrement à la prestation et au développement des services sociaux offerts au Canada et, en conséquence, modifiant le Régime d'assistance publique du Canada et abrogeant la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides».

L'honorable député d'Oshawa—Whitby (M. Broadbent), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence et déclare qu'il s'agit de «la possibilité très nette d'un complot concernant la dissimulation de preuves ou le fait qu'aucune mesure appropriée n'a été prise dans l'affaire de l'entrée illégale avec effraction, perpétrée par trois agents de police, dans les locaux de l'Agence Presse Libre, au cours de la nuit du 6 au 7 octobre 1972».

Et M. l'Orateur ayant déclaré qu'il est convaincu que la question peut faire l'objet d'un débat, les délibérations sont remises à plus tard.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Baker (Grenville—Carleton).—Que l'application de la Loi anti-inflation, chapitre 75, Statuts du Canada 1974-1975-1976, modifiée par le chapitre 98, Statuts du Canada 1974-1975-1976, cesse le trentième jour de juin 1977.

Le débat se poursuit;

---

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A six heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions de l'ordre du lundi 30 mai 1977.

Après débat, la motion est réputée retirée.

---

Le débat reprend sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Baker (Grenville—Carleton).—Que l'application de la Loi anti-inflation, chapitre 75, Statuts du Canada 1974-1975-1976, modifiée par le chapitre 98, Statuts du Canada 1974-1975-1976, cesse le trentième jour de juin 1977.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-12, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et le Maroc, le Canada et le Pakistan, le Canada et Singapour, le Canada et les Philippines, le Canada et la République Dominicaine et le Canada et la Suisse, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu;